



Municipalité Egan-Sud

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-018

Avis public est par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud qu'à la séance ordinaire du conseil municipal d'Egan-Sud du 8 février 2022, à 19 heures, suite à l'adoption du projet de Loi 49, de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux en y incluant un nouvel élément à propos de tout don, marque d'hospitalité ou autre avantage et que le conseil adoptera le règlement 2022-018 qui remplacera le règlement numéro 2016-027 portant sur le :

Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la municipalité d'Egan-Sud au 95, Route 105 durant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Egan-Sud, ce 31 janvier 2022

Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 2022-018

Je soussignée, Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement no : 2022-018, le 31^e jour de janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 31^e jour de janvier 2022

Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire trésorière
Le 31 janvier 2022